



CLASSIQUES  
GARNIER

Édition de CRÉCY (Marie-Claude de), « Exemples de transposition des sources et commentaires », *Gerart de Roussillon*, WAUQUELIN (Jean), p. 639-656

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-10124-6.p.0639](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-10124-6.p.0639)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2021. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## EXEMPLES DE TRANSPOSITION DES SOURCES ET COMMENTAIRES

Les deux exemples qui suivent permettront de rendre compte du « grand labeur d'estude » que l'« acteur compositeur » a déployé pour « tisser » l'histoire offerte à la lecture. Pratiquant le travail habituel d'un remanieur, Wauquelin reconnaît régulièrement la dette contractée vis-à-vis de sources qu'il suit pas à pas (le Roman en vers, seul, chapitre XXVIII, ou Le Roman en vers et la *Vita*, chapitre CLIV) ; il ne se revendique pas comme auteur, comme dans d'autres œuvres<sup>1</sup>, et se contente de livrer son nom à la fin de son œuvre dans un acrostiche<sup>2</sup>, jeu littéraire déjà utilisé dans *Les Faicts et les conquestes d'Alexandre le Grand*<sup>3</sup> ; néanmoins il imprime nettement sa marque personnelle, en proposant un texte dans lequel le souci de clarté soutient à la fois l'intention d'offrir une leçon de morale politique et l'édification du lecteur.

---

1 « Et se mon nom vous plaist savoir, je suy nommé Jehan Wauquelin... » tout à la fin dans *La Manequine*, LXIV, 18, p. 223, éd. M. Colombo-Timelli, Paris, Garnier, 2010, ou, avec une certaine emphase, dans le prologue de *La Belle Hélène de Constantinople*, éd. M-C. de Crécy, Genève, Droz, 2002, Prologue, p. 13, 23 : « je, Jehan Wauquelin ... ».

2 CLXXVII, 398 : « Et meisment ceste presente histore tissue comme vous avez oÿ a esté prise au commandement de mondit tresredoubté seigneur et prinche Philippe devant nommé en pluseurs livres et volumes par moy non digne de en estre acteur, duquel s'il vous plaist savoir le nom et le surnom vous prendrez les .XV. premieres lettres des .XV. premiers capitiles de cestuy present volume qui vous enseigneront mises ensamble la parolle proposee ». Seul Martin Besançon, copiste du manuscrit de Beaune, a commis une erreur, sur laquelle il n'est pas revenu, à l'initiale du chapitre VI, écrivant *Tous* au lieu de *Vous*.

3 Éd. S. Hériché-Pradeau, Genève, Droz, CXXIII, 34-37, p. 573 : « Et se mon nom leur plaist savoir, si prengnent la première lettre de la seconde partie du livre, laquelle est .I. en descendant les lettres capitales jusques a la .XVIII<sup>e</sup>. qui est une .N. Et ainsi porront savoir ... ».

## TRANSPOSITION DES SOURCES

Wauquelin XXVIII, 50-51	Roman en vers, v. 815-886
Comment encore ledit Thiery d'Ardenne reprint la parole du roy	A ce mot tuit se coisent mas que li dux d'Ardene, 815
	Amis estoit le roy, s'avoit sa suer germene
« Ha ! mon tressouverain sires, lui res- pondy le devant nommé Tiery d'Ardenne,	Devant touz dit au roy : « Hé, rois ! que vues tu faire ?
pour l'amour de Nostre Seigneur, regardés premierement l'entree de vostre guerre,	
qui moult largue sera, mais sans nulle doubte,	
se vous prendés bien garde aux extremités et à la fin qui sera moult estroite,	
je cuide que vous ne voz aideriés de rien de vous si tost haster.	
Pour Dieu, regardés la grandeur et la noblesse de Gerart de Roussillon, son gentil affaire,	Girarz est si granz hons et de si noble affaire,
comment en soustenant son droit il sera de tresgrant entreprise	Si gentis, si poissanz et de si grant amprise
ainchoix que de tel fait vous le aissailliés.	
Sans nulle doubte je ne cuide point que il ait cremeur ne doubte	Qu'am som droit maintenir nul ne doute ne prise. 820
d'empereur ne de roy qui soit soubz le firmament,	Souz le firmament n'a amperere ne roy
[ne je ne cuide point]	Cui Girarz doutoit point le bobant, le desroy ;
qu'il soit homme en cestui monde qui par force le peuwst getter de sa terre	Il n'est nuls qui par sa force le puisse maistriër.
ne d'estour ne de bataille n'est qui le puist en rien maistriër.	D'estour et de bataille traire ne triër, 824 Se pour ses rutes cops n'a touz jourz la victoire
Ha ! mon tressouverain sire, plaise vous souvenir comment en sa jonesse,	

quant il fu fais nouviaulx chevaliers,	
il se essaya teriblement sur moy et sur tous mes aidans,	Je l'ay bien assaié par demonstrance voire,
desquelz vous estiés le princhipal à toute vostre puissance	Tout tom pouoir havoie, tom secours et t'ajde,
aveuc toute la puissance des rois de Libie, d'Elide	Et de trois poissanz rois de Libye et d'Elyde, 828
et d'Allemaigne	Li bons rois d'Alemaingne me fit plusieurs secours ;
et meismement des Englés, des Escocois et des Puillois, qui tous me aidoient en soustenant ma querelle,	Ynglois, Escoz, Puillois vindrent vers moy le cours.
et toutteffois, quelque effort que nous euissions,	Quant ses peres Droons par force de grant guerre
si me bouta son pere hors de ma terre	Me chaça dou pahis et me touly ma terre 832
par l'ayde, force et puissance de son vasselage,	
et me tint .VII. ans tous plains malgré moy et les miens en ce dangier	Sept ans la tint touz ploins trestout malgré mes denz,
que oncques remede n'y seuch ne peuch trouver tant que sa volenté du tout en tout fu acomplie	Quar point ne t'am douta ne trestouzes esdanz.
ne vous meismes qui estiés present et feistes tout vostre pooir.	
	La fut premiers armez Girarz de Rossillom,
	Mas, ainsinc comme fuient les petit oisillom 836
	L'esprivier, le fuyens pour voir trestuit a somme.
	Li jone et li viellart et tuit li vaillent homme.
	Les tres plus rudes cops les plus desmesurez
	Donoit cis jones hons ; onques dyaubles hurez, 840

	Quant espart et puis tone, homme ne creventa
	Si fort com façoit ces amprés cui il henta.
	Or est granz et gros et d'armes bien apris.
	De tantes granz victoires ha lous haü et pris, 844
	Et ancor vit ses peres Droons, li dux vaillanz,
	Li prouz et li hardiz, li forz, li assaillanz,
	Li preuz des autres preuz, la flors de cortoisie.
	Hardemenz l'engendra en Prouesce s'amie 848
	Et Vigours l'a norri tout temps en verselaige,
	Voincre estours et batailles l'ont mis a fin d'aaige.
	Nous sommes jovancel antre moy et Droom,
	Ne trouveras les telx en trestout tom room, 852
	Chascuns ha Vi <sup>xx</sup> anz, bien sommes fors d'anfance
	Et bevons auxi bien com chevaliers de France.
	Tout soit viellarz Droons, nuls devant li ne dure.
	Il fiert si rutes cops par si grant desmesure 856
	Qu'il a crevanté tout cheval et chevalier,
	Ne prise homme vivant le vaillant d'un calier.
	Bien monstre sa vigour li tres prouz paladins
	En Espagne ou il est contre les Sarradins, 860

	Lay les desront et tue, il fiert et roille et maille,
	Touz ces tue qu'ataint, samblant fait ne l'an chaille.
	Dou bom pere bon filz issir nature fait,
	Pour un bom chevalier un lignaige est refait ; 864
Et si savés bien, [/51] mon treschier sire, que encore vit son pere, le conquerant qui de valleur,	Cis peres et cis filz sont li meilleur dou monde,
de sens et de proesche passe tous hommes selon son eage.	Touz li biens c'om puet dire en yces .II. habonde ;
Et si cuide de vray savoir que se le pere et le fil se mettent ensamble, comme bien poéz	N'est point appetisie leur poissance et leur force,
savoir que ensi en avenra, nous et vous en serons rompus, mors et destruis,	Mas en trestouz pahis touz jourz croit et anforce. 868
si que, mon tresredoubté seigneur, voeilés vostre corage amoderer par voye de discretion.	Or te pri, sire rois, pour Dieu qu'il ne te chaille
Par laquelle y sera pourveu au los de vostre conseil tellement que vous n'y receperés ja blasme,	De toy movoir contre aux pour guerre ou pour bataille ;
car je pense savoir de vray tant que à la partie de Gerart,	Girarz t'a requis droit, toy pri que tu li faces
ou cas qu'il sera traittiet par voye raisonnable et de justice, que vous en feréz partie de vostre plaisir. »	Et trestouz maltalanz de ton cuer li effaces, 872
	Que il n'y demourt point d'amer ne de rancune,
	Et, se faire nou vues, garde toy de fortune.
	Je n'ay pas cecy dit pour chose que j'amoie
	Ne Droom ne Girart ne qu'amer je les doie, 876
	Mas li leaux subjez si doit touz jours voillier
O, quel conseil !	De som tres bom seigneur feaulment consoillier. »

O, comment cestui en parlant a monstret la proedommie qui doit estre à consillier de prince !	« Oëz, ce diënt tuit, commant cis prodons palle,
	Commant de tres bon cuer consoille le roy Challe, 880
Regardés comment il a loet le pere et le fil,	Commant il ha löé le filz et puis le pere
quy par si loing temps ont esté ses anemis mortelz.	Qui de tout temps li hont fait guerre si tres amere.
Bien a monstret son sens, sa noblesse et sa proedomie.	Bien monstre sa valeur, son sens et sa noblesse,
Regardés, regardés comment sa raison n'a blechié l'une partie ne l'autre	Li temps qui est passez sa raison point ne blece ; 884
et comment il a oublié en parlant les injures passees !	S'adés ha vielle hayne nouvelle mort portee, Em pallant cis prodons l'a bien antr'oblée. »
Pleust à Dieu que tous consilliers de princes fuissent telz !	
Je cuide que la chose en vaulroit mieulx grandement et	
eulx meismes n'en receveroient point des griettés que il rechoivent eulx et leurs maistres.	

## COMMENTAIRES

Commentaire : Wauquelin chapitre xxviii, 50-51 (/ Roman en vers v. 815-886).

Après la mort du comte de Sens, Gerard, en vertu du droit d'aînesse de sa femme a pris possession du comté de Sens, déchaînant la colère du roi, son beau-frère. Leur rivalité se manifeste par des propos violents et des menaces. Charles trouve appui à la cour auprès d'ennemis de Gerard, notamment les enfants de Thierry d'Ardenne, qui voient là une

occasion de se venger d'un passé plus ancien. Charles cependant réunit son conseil avant d'agir. Thierry d'Ardenne dénonce sagement l'attitude des deux protagonistes, rappelle la puissance de Gerard et propose de trouver un accord conforme au droit. Tout le conseil partage son avis, ce qui provoque la colère de Charles, qui déclare qu'il agira comme il l'entendra. Thierry reprend la parole.

La rubrique reprend le premier vers de la laisse du texte en vers (v. 813) et laisse de côté une remarque qui lui semble accessoire, la parenté qui l'unit à Charles ayant déjà été mentionnée (XXIV). Pour éviter une guerre née dans la précipitation de la colère, sa réponse à Charles reprend, de façon construite et argumentée, les vers du Roman, et termine son discours par un interpellation au roi, absente du Roman, qui dramatise le souvenir des glorieux exploits accomplis par Gerard dès sa jeunesse : malgré la puissance de ses alliés, dont Charles était, Thierry a été chassé de sa terre par le père de Gerard. S'adressant directement au roi (*Et si savés bien, comme bien poés savoir*) il ajoute, en le prenant à son compte (*et si cuide de vray*), l'argument de poids que le souvenir de sa propre expérience vient d'évoquer : non seulement Droon surpasse en vaillance ses contemporains, mais le père et le fils ensemble sont une menace inquiétante ; après cet avertissement, il termine son discours par un conseil au roi. Wauquelin clôt son chapitre sur un commentaire personnel et s'adresse au lecteur en reprenant les éléments du Roman auquel il ajoute son propre avis.

Wauquelin, dans ce discours bien construit utilise les éléments factuels du Roman, mais il a su leur ménager une articulation claire et une dramatisation efficace, notamment en supprimant une comparaison (v. 836-844) et plus loin l'évocation du passé de Droon (v. 847-862), suivie d'un commentaire sur l'alliance du père et du fils (v. 863-868), et pour finir un commentaire sentencieux (v. 884-886).

Wauquelin CLIV, 348-351	Roman en vers, V. 5441-5500	<i>Vita 1</i> , 2§ 77-82
Les noms d'aucunes églises que monseigneur Gerard et madamme Berte fonderent.		

Entre ces .XII. nobles eglises et monasteres que fonderent monseigneur	Entre ces doze eglises .II. tres nobles fonderent 5441	§ 77 Siquidem inter alia cenobia duo condiderunt egregia,
Gerard de Roussillon, duc de Bourgongne, et madamme Berte sa femme,		
ilz en fonderent .II. tres-nobles et tresauthentiques.		
Lesquelles .II. eglises sur toutes les aultres ilz priserent, honnourerent et enrichirent.	Lesquelx sus toutes autres priserent et amerent 5442	
Et fu l'une nommee et est encore au jour d'uy l'eglise de Verselay	L'une fut Verzelay et l'autre fut Poutieres. 5443	videlicet Vercelliacum et Pulteriacum,
Lesquelles .II. eglises ilz garnirent moult richement et noblement de moult de nobles	Mont les garnirent bien de reliques tres chieres, 5444	<u>tum pignoribus sanctorum inibi delatis,</u>
juyaux et reliques saintes et tresdevotes, de rentes et de moult grans et biaux privileges,	De rentes, de joiaus, de tres biaux privileges,	<u>tum privilegiis Romane libertatis,</u>
dont ceulx qui servent ens esdittes eglises possesent encore jusques au jour d'uy.		
Ce scevent bien ceulx qui repairent en la marce là où les eglises sont fondees.	Ce sevent cil qui sont ancor en ces colleges. 5446	
	Mont furent bien fondé et plain de grant noblece,	<u>circumquaque nobilia ac celebria.</u>
	Or leur doit Dieux faire ovres plaisenz a sa hautece 5448	
	Et es morz abrigier vuille leur penitence,	
	Es presenz doit honor, pais, amor et chavance.	

<i>Item</i> ilz en fonderent une ens es fourbours de la cité d'Aucerre,	A Aucerre tout droit dedanz la suburbie	§ 78 In suburbio quoque Autisiodorensis urbis construxerunt unum,
		<u>sicut privilegia eorum produunt,</u>
moult rice	Funderent il auxi une riche abbaye, 5452	
et moult belle eglise et y mist des moines de l'ordre saint Benoit,	Puis ne y ot que moingnes si com lor chartres dient.	
mais che sont maintenant canones	Or n'y ha que chanoingnes qui Dieu servent et priënt ;	
	Il sont bien aubergier et clous de bone pierre,	
et l'appell on l'eglise monseigneur Saint Piere.	L'on appelle le leu a monseigneur saint Pierre. 5456	quod modo quidem canonicorum est, et dicitur ad sanctum Petrum.
<i>Item</i> une aultre en la diocese de Soissons, là où maintenant sont canones reguliers	A Soissons orrent l'autre chanoingne regular,	§ 79 Item, aliud in diocesi Suessionica,
	Or n'y sont mais que clercc et prestre secler,	itidem canonicorum nunc vero secularium,
et l'appell on à Sainte Marie Magdalaine du Mont.	Li leus est appellez a sainte Magdelene	et dicitur ad sanctam Maria de Monte.
	Dou Mont ; c'est belle eglise devote et de biens plene. 5460	
<i>Item</i> une aultre en Flandres en laquelle a à present moines noirs.	L'autre est assise en Flandres, de moingnes noirs puplee,	§ 80 Item, aliud in Flandria, canonici utique ordinis,
	Saint Bertim l'apell'on, qu'est de grant renommee.	
	Il est chose certene que Girarz la fonda	
	Si bien que lor eglise de touz biens habonda : 5464	
L'acteur		

Il me samble que c'est l'eglise Saint Bertin, qui est situee en le ville de Saint Omer,		
et che me appert par ung livret rimet à moy delivré de par mondit tresredoubté seigneur		
le duc Phlippe par la grace de Dieu à present duc de Bourgongne, pour quy		
et au commandement duquel duquel est ceste histore composee,		
non obstant que le latin dist que le nom de ceste eglise luy est de la memore deglacié		cujus quidem nomen ex (a <i>Vita 2</i> ) memoria excidit, sed canonicos
		illius olim conspeximus affirmantes esse Girardi alumpos;
et que de ceste eglise furent jadis portees .II. tresnobles ymages d'anges	de .II. anges ymaiges tres belles et tres chieres	<u>de quo utique monasterio quondam delate sunt Pulteriis effigies angelorum perpulchre due</u>
en l'eglise de Poultieres,	en furent aportees au couvent de Poutieres,	
que on y garde encore au jour d'uy moult devotement et	Ancor les y gard'om en tres grant reverence,	<u>que inibi reverenter servantur.</u>
comme chose tressainte non point faite de oevre d'omme mais de la vertu divine.	Ce n'est pas ovre d'omme mas de la Dieu poissance, 5468	
	Surs l'autel saint Michiel sunt mises ces ymaiges,	
	Esgarder les y puelent tuit li foux et li saiges.	
<i>Item</i> une moult noble prioré que on appelle Sixte,	Un noble prioré que l'on appelle Siste,	

là où monseigneur Gerard prist son giste a darraine fois qu'il combati au roy Charle	Qu'est au dessoz de Senz ou Girarz prist son giste 5472	
le Caulve comme dit est, et de ce dient les histores que ce fu le .VI <sup>e</sup> . fois.	Quant la sexaimme foiz fut Challes desconfiz,	
	Funda li cuens Girarz por luy et pour son fiz.	
Pour quoy s'aucun troeve ou scet là où furent faites les aultres batailles il luy plaise		
les annexer à ceste oevre, car aultre chose ne m'en est apparut que ce que j'en ay mis.		
Et dist l'istore que Sixte est au desoubs de Sens. <i>Item</i> l'eglise d'Avalon et l'eglise Saint Jehan d'Olivant	Il fonda Avalon et Saint Jeham d'Olivant,	
qui fu Semur nommez non point du vivant monseigneur Gerard.	Qui Semur fut nommez, non pas a son vivant. 5476	
Les aultres monasteres, dist l'istore, nous sont du tout en tout incongnus pour ce qu'i sont trop de nous eslongié et	Des autres monasteres ne sai pas les noms dire, 5477	§ 81 Cetera vero monasteria nobis quidem sunt specie (pene <i>Vita</i> 2) incognita,
sont les aulcuns en la haulte Bourgongne, les aultres ou realme de France et les aultres en l'empire d'Alemaigne,	Il en ha ou reaume et s'an ha en l'empire, Il en ha en Borgoigne toute la plus parfonde,	utpote longe a nobis vel in superiori Burgundia sita,
	Se plus m'am demandez, querez qui vous responde. 5480	
et sont les aulcuns destruis par grant antiquité	Li autre sont destruit par grant antiquitei,	quedam vero, antiquitate ipsorum diruendo,
et les aultres ont mué leurs noms.	Li autre transposei, autre desheritei. 5482	deleta, vel transpositis ordinibus commutata.

Toutefois le latin en met .XII. en proeve, et que en l'eveschie de Sens il en y a plusieurs	En l'eveschié de Lomgres, dist on, plusurs en ha, 5483	<u>§ 82 Insuper etiam adhuc quedam feruntur in pago Lingonico</u>
mais pour che que rien de certain n'en apert, l'acteur du latin a eu plus chier à soy taire	Mas cil qui fist mon livre plus ne m'an assena ; 5484	
	Et pour ce que des ovres dam Girart et Bertaim	
	Des nons des monasteres ne truis plus de certain,	<u>ex monasteriis Girardi, sed quoniam inde nil certum nobis elucet,</u>
	Auxi com li latins s'en doit li rommans taire Pour ce que l'am n'y puisse riens trouver de contraire. 5488	<u>maluimus potius conticere</u>
	Je mesprendroie trop s'an disoie paroles	
d'icelles eglises nommer que dire une chose qui fuist tenue à frivole.	Que l'on deüst tenir pour fauxes et frivoles,	<u>quam aliquid frivolum inde presumendo affirmare</u>
Et en ceste partie dist l'acteur composeur de ceste histore au commandement de mondit tresredoubté seigneur que au pourpoz des fondations des eglises que fonda monseigneur Gerard de Roussillon il a trouvé sur le pas de l'istore qui se commenche <i>Gerardus Burgundionum dux, etc.</i> ... comme dessus est dit en la consequence de l'istore aprez aultres choses che qui s'ensieut <i>Hic comes dictus Gerardus in suo dicto comitatu Nervensi supple plures ecclesias construxit utputa abbaciam de Lutosa</i>		

*comitatu Nervensi supple  
plures ecclesias construxit  
utputa abbaciam de Lutosa.  
Item ecclesiam Beate Marie  
Anthogniensis et illuc misit,  
etc. ... c'est à dire en fran-  
chois « Chis contes nom-  
mez Gerard de Roussillon  
en sa ditte conté de Nerves  
ou de Burbant fonda,  
edifia et construisi plui-  
seurs eglises, premiere-  
ment comme l'abbeye de  
Leuse en laquelle il mist  
ung abbé nommez saint  
Badillon, confesseur. Item  
l'eglise Nostre Damme  
d'Antoing et là mist il  
comme aulcuns dient le  
benoit cors monseigneur  
saint Maxime, evesque. Item  
l'eglise Nostre Damme de  
Condet en laquelle au ser-  
vice de Dieu faire il mist des  
nonnains et maintenant ce  
sont chanonnes. Comment  
la translation s'en est faite  
ne m'est encore point appa-  
rut. Item l'eglise Saint Piere  
de Renais. Item l'eglise de  
Roiaulcourt en laquelle il  
mist le benoit corps mon-  
seigneur saint Adrien,  
mais depuis long tampz  
aprez Bauduin le conte de  
Haynnau et de Flandres le  
fist transporter au monas-  
tere de Gerardmont là où il  
gist au present. Item l'eglise  
de Houtaing en laquelle il  
fist mettre le corps monsei-  
gneur saint Quirin le martir,  
et pluseurs aultres eglises  
fist il fonder et faire dont*

l'istore ne scet les noms. Ensi apperent par l'une et par l'aultre histores.XIII. ou.XIIII. eglises fondees de monseigneur Gerard de Roussillon nommees en la deduction d'icelles histores.		
Lesquelles tesmongnent que toutes ces eglises	Mas tant puis je bien dire que ces .XII. eglises 5491	
furent tresbien fondees et richement assises	Furent tres bien fondees et richement assises 5492	
par une tresferme devotion	Et par devotion tres veraie et tres fine.	
et n'y falli rente, terre ne officine nulle que tout ne fuist fait et parfait	Il n'y failloit ne terre ne rente n'officine ;	
du tamps de monseigneur Gerard et de madamme Berte,	Se li dux a som temps nul deffaut y sehust,	
car se en nulle maniere ilz se fuissent apperchus que aucune chose il y faulst,		
ilz n'eussent jamais dormy bon sompne tant qu'ilz l'eussent fait amender.	Jamais n'ahust bon somme tant qu'amendé l'eüst. 5496	
Ens esquelx monasteres faisant et despuis Nostre Seigneur fist de moult biaux miracles	Et si com nous creons, Dieux fist bials miracles	
	En ces leus endemetres c'om fist les habitacles,	
à l'onneur et exaltation du tresdevot monseigneur Gerard, duc de Bourgogne,		
et de madamme Berte, sa femme, desquelx miracles nous vous dirons une partie	Bien en porrez oiir une bone partie	
ainchois que nous mettons fin à nostre histore.	Ainçois que ma matiere soit toute departie. 5500	

Commentaire : Wauquelin CLIV, 348-351 (/ Roman en vers v. 5441-5500, *Vita* § 77-82<sup>4</sup>).

Titre : Les noms d'aucunes eglises que monseigneur Gerard et madamme Berte fonderent

Wauquelin s'intéresse ici aux fondations pieuses de Gerard et de Berte, déjà évoquées dans le chapitre précédent. Plus précis que pour l'en-tête du chapitre, il rappelle le titre de Gerard et présente avec une certaine emphase Vézelay et Pothières, particulièrement appréciées du couple, amplifiant les éléments laudatifs du Roman, qu'il suit ici plutôt que la *Vita* qui donne seulement l'information essentielle concernant ces deux fondations (les privilèges) et n'utilise que trois adjectifs assez banals pour les qualifier ; Wauquelin supprime une répétition (v. 5447 qui double le v. 5441), mais également le vœu exprimé aux vers suivants.

Continuant à évoquer les fondations de Gerard, il est beaucoup plus concis que le Roman : il condense les éléments donnés à propos de l'abbaye d'Auxerre, qui se trouvaient également dans la *Vita* ; mais il est le seul à préciser que les prédécesseurs des actuels chanoines sont des bénédictins. Il n'a pas retenu la place donnée par le Roman seul aux représentations d'anges *Surs l'autel Saint Michel* à Pothières (v. 5469).

Curieusement, Wauquelin ne reprend pas certains renseignements donnés aussi bien par la *Vita* que par le roman, concernant l'église de Soissons, qu'il s'agisse des chanoines (*itidem canonicorum nunc vero secularium* et v. 5458 : *Or n'y sont mais que clerc et prestre secularer* ; peut-être a-t-il sauté un vers ?) ou du nom de l'église dédiée pour la *Vita* à *sainte Marie-du-Mont*, pour le Roman à *sainte Magdelene dou Mont*, et pour lui à *Sainte-Marie-Magdalaine-du-Mont*<sup>5</sup> (§ 79, v. 5457-5458).

L'intervention de Wauquelin se présentant comme L'Acteur interrompt l'énumération assez sèche qui précède, correspondant plus au style de la *Vita* qu'au sien ; la mémoire défaillante de l'auteur de la *Vita* (*cujus quidem nomen ex memoria excidit*), que Wauquelin traduit textuellement et qui ne se trouve pas dans le Roman pour la bonne raison que l'auteur, sans pourtant la situer, est tout à fait affirmatif : *Saint Bertin l'appellon* (v. 5462), rend nécessaire le retour au *livret rimet*, d'autant plus que le latin (dont nous disposons) ne fournit plus que de vagues indications, « préférant se taire puisque rien de certain ne lui est apparu ».

<sup>4</sup> Les éléments soulignés dans le tableau sont ceux qui n'apparaissent pas dans la *Vita* 2.

<sup>5</sup> A. Longnon, « Girard de Roussillon dans l'histoire », *Revue historique*, 3, 1878, p. 251.

La précision apportée sur la situation de l'église Saint Bertin *il me samble que c'est l'eglise Saint Bertin qui est scituee en la ville de Saint Omer* lui permet à la fois de revenir à sa source principale et de rappeler la tâche qui lui a été confiée par son illustre commanditaire, dont il rappelle le nom et le titre comme en écho au fondateur mentionné au début du chapitre. Il est probable cependant qu'il continue d'avoir sous les yeux la *Vita*, comme en témoignent quelques expressions que l'on ne trouve pas dans le Roman et qui ne peuvent être fortuites : ainsi quand il se réfère à *l'istore* pour parler des *aultres monasteres [qui] nous sont du tout en tout incongnus pour ce qu'i sont trop de nous eslongié ... en la haulte Bourgongne (nobis quidem sunt [?] incognita utpote longe a nobis vel in superiori Burgundia sita § 81 / en Borgoigne toute la plus profonde v. 5478-5479...*

Pour mener à bien le travail entrepris, l'*acteur compositeur* complète l'information par un passage concernant les fondations d'églises de Gerard qu'il a trouvé dans un livre déjà utilisé *qui se commenche Gerardus Burgundiorum dux ...* mais il termine son chapitre en revenant au Roman (v. 5491 *sq.*).

Ce chapitre est intéressant, car nous voyons Wauquelin aux prises avec ses sources. Il se présente comme l'*acteur compositeur* : dans son souci de complétude et d'exactitude, il a recours à plusieurs sources : le *latin*, le *livret rimet* et *l'istore qui se commenche Gerardus Burgundiorum dux ...* Il s'efforce de préciser les données chaque fois qu'il le peut : les monastères sont inconnus *pour ce qu'i sont trop de nous eslongié et sont les aulcuns en la haulte Bourgongne, les aultres ou realme de France et les aultres en l'empire d'Alemaigne ...* à propos des religieuses de Notre Dame de Condé, remplacées aujourd'hui par des chanoines, il précise qu'il ne connaît pas la date à laquelle le changement s'est fait.

Néanmoins la difficulté portant sur le nombre et l'identification des fondations n'est pas tranchée : dans le chapitre précédent, il en donne douze, nombre dont la justification se trouve déjà dans ses sources (*Vita* § 75, Roman v. 5427, 5429) ; mais quand il suit la troisième source, il en trouve davantage, ce qu'il explique *Ensi apperent par l'une et par l'autre histores .XIII. ou .XIII. eglises fondees de monseigneur Gerard de Roussillon nommees en la deduction de l'istore ...* Conscient de ses insuffisances, comme dans ses prologues, il n'a d'autre recours que de solliciter toute aide qui pourrait compléter ses propres connaissances, en particulier en ce qui concerne le lieu où se passèrent les batailles dont il n'a pas le nom.

NB) Seul Wauquelin évoque plusieurs fondations dans le diocèse de Sens<sup>6</sup> (les autres sources les placent dans le diocèse de Langres) : rien ne permet de savoir s'il s'agit d'une erreur ou si cela répond à une intention particulière.

---

<sup>6</sup> A. Longnon « Girard de Roussillon ... », art. cité, p. 251, note 3 ; outre Sixte Girard et Berthe auraient donné à l'abbaye de Vézelay (en fait à Pothières) les domaines de Villemanoche, de Véron, de Villiers-Louis et du Pêchoir, tous les cinq situés dans le comté de Sens, voir Migne, *Patrologia latina, Historia Vizeliacensis monasterii, auctore Hugone Pictavino*, vol. 194, 1561, en part. 1563-1564.

